

Zeitschrift: Le mouvement féministe : organe officiel des publications de l'Alliance nationale des sociétés féminines suisses

Herausgeber: Alliance nationale de sociétés féminines suisses

Band: 36 (1948)

Heft: 758

Artikel: Echange

Autor: [s.n.]

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-266673>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Soutenez votre „Mouvement“ en réservant votre clientèle aux maisons et institutions qui l'utilisent pour leur publicité

...A GENÈVE



Le cadeau signé et qui plait
se trouve chez
Noverraz
Place Neuve 4. Potier

Tous les combustibles
s'achètent chez

ANTHRACOKE S. A.

Place des Eaux-Vives 8 Téléphones: 4.32.50 (3 lignes) 4.32.59 4.32.58

POUR CONSTRUIRE
VILLA
A FORFAIT COMPLET - DEMANDEZ
CHAFFARD & HUTTERLI
Fondée en 1911
H. HUTTERLI, succ.
69, RUE DE LAUSANNE :: TÉL. 2.67.32
PLANS — RÉFÉRENCES — DEVIS



Volailles - Conserves
Poulets rôtis - Vins et Liqueurs
R. CRISTIN ... Genève
2, ROUTE DE CHÈNE TÉLÉPHONE 4.26.79
5% à tout porteur de cette annonce sauf sur les articles réglementés



9, rue de la Confédération 26, rue de Bourg
GENÈVE LAUSANNE

plus considéré l'homme comme un instrument dont il fallait jouer habilement pour parvenir à ses fins. C'est une attitude plus claire et plus honnête envers la société et spécialement envers l'autre sexe, qui a appris à accepter ce changement et qui l'apprécie.

Un spectacle très intéressant attend tous les visiteurs de l'exposition et le livre « Femmes des Pays-Bas, 1898-1948 », publié sous ses auspices, est des plus instructif. Les cinquante années qui sont derrière nous ont été représentées avec grand talent.

Je désire rendre hommage à toutes celles qui ont travaillé ensemble pour réaliser cette exposition. J'apprécie particulièrement le fait qu'elle a été préparée en l'honneur du jubilé de ma mère.

Dans l'espérance que cette manifestation puisse contribuer dans une grande mesure à la compréhension mutuelle entre les sexes et entre les différentes générations et qu'elle conduise beaucoup de femmes à trouver leur voie vers une vie harmonieuse, je déclare ouverte l'exposition « La femme des Pays-Bas ».

Alliance Nationale de Sociétés féminines suisses

Lausanne, La Tour-de-Peilz, sept. 1948.

Mesdames et chères Alliées,

Nous avons l'honneur de vous convoquer à notre XLVIIe assemblée générale qui aura lieu les 23 et 24 octobre 1948 à Neuchâtel. Nous avons le plaisir de vous transmettre la cordiale invitation que nous adresse le Centre de liaison des associations féminines de Neuchâtel. Ces dames se font une joie de nous inviter en cette année du centenaire de la République neuchâtelaise, et elles n'ont rien négligé pour que soit parfaite leur réception.

Nous vous prions instamment de bien vouloir vous conformer exactement aux instructions données par le bulletin d'inscription ci-joint. Nous vous rappelons à ce propos que la carte de déléguée ne doit, en aucun cas, être renvoyée, mais les déléguées devront la présenter à l'entrée de l'assemblée où elle sera échangée contre la carte de vote. Une déléguée peut représenter deux associations. Pour faciliter le voyage aux déléguées des petites associations qui ne disposent pas de

Aide à l'Europe (U.N.A.C.)

La collecte de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses « Don des femmes pour l'aide suisse à l'Europe » est mainte-

nant terminée. Nous pouvons vous en donner le résultat: fr. 37.641.15.

Et ceci grâce aux dons suivants:

Union des femmes de Morges	500.—
Union des femmes de Nyon	450.—
Bund abstinent Frauen Chur	50.—
Frauenverein Wohlen	100.—
Frauenbund Winterthur	100.—
Frauenverein Luchsingen	20.—
Frauenstimmrechtverein Bern	50.—
Prot. Frauenverein Brig und Umgebung	50.—
Union des paysannes neuchâteloises	1040.—
Zürcher Frauenzentrale	14095.85
Frauenzentrale Winterthur	466.—
Union des institutrices primaires genevoises	1480.—
Frauenverein Wädenswil	2641.15
Centre de liaison de Genève	100.—
Union des femmes, Rolle	25.—
Liga für Frieden und Freiheit Winterthur	143.20
Frauenzentrale Basel	15000.—
Kochklasse Herzogenbuchsee	100.—
Beiträge von Privaten	304.95
Union des femmes de Genève	700.—
	37641.15

Le président du comité d'action nous écrit :

« Nous ne voudrions pas omettre de remercier infiniment l'Alliance et ses associations pour la participation généreuse qu'elles ont apportée à notre action.

Nous prions l'Alliance et ses sociétés, ainsi que toutes les donatrices, d'accepter nos remerciements cordiaux pour leur généreuse participation à notre collecte en faveur de l'enfance malheureuse. »

moyens suffisants, la trésorerie de l'Alliance peut accorder une subvention, dont la demande devra être adressée avant l'assemblée générale à Mme Wartenweiler, Glarisegg. Le comité recevra avec reconnaissance les dons spécialement destinés à ces subventions : compte de chèques : VIII C. 2277, Steckborn.

L'assemblée de cette année revêt une importance toute particulière. Comme vous l'a déjà appris par notre dernière circulaire, il s'agit de la réorganisation fondamentale de l'Alliance. Pour répondre à la mission qui lui avait été confiée le 12 juin à l'assemblée des déléguées du Secrétariat féminin, elle doit élargir ses cadres pour pouvoir accueillir les grandes associations suisses qui jusqu'à présent ne comptaient pas parmi ses membres, et pour pouvoir ainsi renouveler l'assumer la gestion du Secrétariat féminin. Un projet de nouveaux statuts a été élaboré, il vous est soumis dans ce pli. Nous vous prions de l'étudier très attentivement, d'en discuter au sein de votre association afin de pouvoir donner des instructions très précises à la déléguée que vous enverrez à Neuchâtel. Le texte des statuts doit être remis à la déléguée, il lui sera indispensable pour la discussion à l'assemblée. Ces statuts, si vous les adoptez, remplaceront les statuts actuels de l'Alliance.

Tout le samedi après-midi, à la suite de la partie administrative, sera consacré à la discussion des nouveaux statuts.

Vous n'accepterez peut-être pas d'emblée et de gaieté de cœur la réorganisation de l'Alliance, mais en étudiant le projet vous vous rendrez compte qu'elle sortira enrichie de cette transformation. Sa nouvelle forme répondra mieux aux désirs de ses fondatrices : réunir toutes les associations suisses en un seul faisceau. Si aujourd'hui cet idéal n'est pas encore atteint, l'impression que nous avons eue le 3 septembre à Berne, lors d'une séance avec les déléguées des associations suisses membres du Secrétariat féminin, qui ne font pas partie de l'Alliance fait prévoir que demain, ce vœu pourrait être réalisé.

Si vous désirez, dès à l'assemblée, des explications sur tel ou tel point, veuillez nous adresser au comité de l'Alliance les plus proches de votre région.

Nos déléguées seront également appelées à élire une nouvelle présidente de l'Alliance, dont le bureau doit, suivant nos statuts, retourner pour une législature dans la Suisse allemande. En outre, il faut un nouveau membre du comité, vu que la secrétaire doit être du même endroit que la présidente. Sont proposées : Mme Gertrude Haemmerli-Schindler, Zurich, comme présidente, Mme Hedwig

Nous terminons ici cette lettre de remerciements, et prions toutes celles qui désirent faire encore un versement, de l'adresser directement au compte de chèques du comité d'action de l'aide suisse à l'Europe, No VIII 322, Zurich.

Pour le comité de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses :

La présidente : A. Jeannet
La trésorière : A. Wartenweiler

Wuest, Zurich, comme nouveau membre du comité.

Nous recommandons vivement à toutes nos associations alliées de se procurer le « Questionnaire concernant la condition et le traitement de la femme du point de vue juridique », document extrêmement intéressant pour toute femme suisse. On peut l'obtenir au Secrétariat féminin suisse au prix de fr. 1.—.

En attendant le plaisir de rencontrer vos déléguées à Neuchâtel où toutes nos associations devraient se faire représenter, au nom du comité de l'Alliance nationale de sociétés féminines suisses, nous vous envoyons, Messdemoiselles et chères Alliées, nos messages les plus cordiaux.

La secrétaire : La présidente : M. Cuénod A. Jeannet

Renseignements pratiques

- Lieu des séances : Salle du Grand Conseil, Château de Neuchâtel.
- Bureau d'accueil : Bureau de renseignements, gare de Neuchâtel.
- Logement : Dans les hôtels : fr. 10.—.
Chez les particuliers : fr. 5.—.
(Nuit et petit déjeuner, pourboire compris.)
- Repas : Le dimanche, à 13 heures, à la grande salle de la Rotonde, dîner à fr. 6.—, service compris.

Le samedi après-midi, le thé sera offert aux déléguées par les associations féminines locales.

Services divins : Protestant : 8 h. 45 à la Collégiale.

Catholique : 7 h. 30 : Communion à l'église paroissiale.
8 h. : Messe basse et sermon en allemand.
9 h. : Messe basse et sermon en français.

6. Récréations et visites : Une soirée récréative sera offerte le samedi soir à la Rotonde par les associations féminines locales.

Le dimanche après-midi, visite des musées et du château. En cas de beau temps, promenade sur le lac.

7. Carte de participant : La carte de participant complète comprend le logement avec petit déjeuner et le dîner du dimanche se monte à fr. 17.— pour les participants qui logeront à l'hôtel, et à fr. 12.— pour celles qui logeront chez des particuliers. Les cartes de fête partielles peu-

CANTON DE VAUD

Floriana Institut pédagogique privé Pontaise 15 — LAUSANNE
Nouvelle Direction : E. PIOTET Tél. 2.92.27
Formation de gouvernantes-institutrices pour familles suisses et étrangères
Préparation d'assistantes pour Homes d'enfants, Colonies de vacances, Maisons de refuge, etc.
Professeurs diplômés, Diplômes, Placement des élèves assuré.

Une profession pour nos filles
LA POUPOUNNIÈRE - LAUSANNE Avenue de Beaumont 48
ÉCOLE CANTONALE DE PUERICULTURE forme de bonnes gardes d'enfants et de futures mères de famille expérimentées

Le Portail Blanc WHITE GATES
English Tea-Room and Library LA TOUR-DE-PEILZ
Tél. 5.30.27 (23 rue de St-Maurice) Arrêt du tram : "White Gates"

CORSETS GABY PLACE ANCIEN-PORT 6 - VEVEY
Les dernières nouveautés
Tous les genres ... Tous les prix

Pour tous vos MEDICAMENTS
Pharmacie Golaz La plus ancienne pharmacie de la région
L. Dessemontet. Vevey. Pl. du Temple 2. Tél. 5.30.05

vent être obtenues à la condition d'indiquer clairement la chose à la commande.

Prière de s'annoncer jusqu'au 10 octobre au moyen du bulletin d'inscription ci-joint et de verser simultanément le prix de la carte de fête au compte de chèques postaux IV. 3517, Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel.

BULLETIN D'INSCRIPTION

NOM : _____

ADRESSE : _____

ASSOCIATION : _____

prix de lui faire parvenir une carte de fête du prix de :
fr. 17.—
fr. 12.—

comportant : la chambre à l'hôtel
le dîner du dimanche

Prière de souligner ce que l'on désire. Verser simultanément le montant de la carte au compte de chèques postaux IV. 3517. Centre de liaison des sociétés féminines de Neuchâtel.

Ce bulletin doit être envoyé à Mme Lucienne Nicoud, rue de Pourtalés, 10, Neuchâtel, avant le 10 octobre.

Echange

Etudiante en médecine (Université de Lausanne) cherche chambre et pension, contre séjour valeur équivalente, dans grand hôtel de Lugano, époque à convenir. (Offres écrites à la rédaction du journal.)

Emissions radiophoniques

18 h. 30 : *La femme et les temps actuels*. Lundi 4 : Une femme vous parle : *Marianne Jöhr*, secrétaire générale du Secours aux enfants.

Mercredi 6 : *Métiers féminins : Infirmières*. Vendredi 8 : *Difficultés féminines*, par Simone Hauert, à 22 h. 15.

Lundi 11 : *Difficultés féminines*, par Simone Hauert.

Mercredi 13 : *Métiers féminins : Comment on devient infirmière*.

Samedi 9 : Revue de la quinzaine, à 16 h. 15.

Carnet de la Quinzaine

Jeudi 7 octobre

GENÈVE : Union des femmes, 22, rue Etienne Dumont, 16 h., thé ; 16 h. 45, *Education de la vue par les méthodes naturelles*. Exposé de Mme Emma Robert.

Imp. ROULET & Co, r. Alfred-Vincent 10, GENÈVE.

POMPES FUNÈBRES OFFICIELLES
de la Ville de Genève, Carouge et Lancy
5, rue de l'Hôtel-de-Ville, 5, au 1^{er}
Téléphone : 4.32.85 (permanent)
EN CAS DE DÉCÈS
s'adresser ou téléphoner de suite à l'adresse ci-dessus
FORMALITÉS GRATUITES

